

REFERENTIEL DE COMPETENCES ET REFERENTIEL D'EVALUATION

Certification "Technique d'Expertise d'Assurance - TEA" (en matière de dommages aux biens et responsabilité civile)		
Technique d'Expertise d'Assurance - TEA		
Description de l'activité ou de la situation professionnelle à partir de laquelle le dispositif de formation visant la certification est initié :		
<p>Cette certification s'adresse à des professionnels de l'expertise d'assurance. Ils sont très majoritairement salariés des Sociétés d'expertise.</p> <p>Ces professionnels généralement issus de filières techniques (ingénieur, technicien, économiste de la construction) ont besoin de compléter leurs compétences sur l'expertise d'assurance après quelques années d'expérience en sociétés d'expertise, pour passer de l'expertise de sinistres de fréquence à l'expertise de sinistres complexes techniquement ou à fort enjeu financier.</p> <p>Les sociétés d'expertise d'assurance réalisent des prestations d'expertise principalement pour des donneurs d'ordre que sont les Compagnies d'assurance traitant de sinistres dommages et responsabilité.</p> <p>Pour une large part, ces sinistres sont réglés dans le cadre de conventions conclues entre les Compagnies d'assurance concernant la répartition de la prise en charge des dommages et certains aspects de l'exercice des recours.</p> <p>La certification vise à développer leurs compétences dans le domaine de l'expertise, à réaliser des dossiers <u>ne pouvant être gérés sur un plan conventionnel</u> et donc gérés en droit commun, justifiant de connaissances et compétences spécifiques.</p> <p>La certification constitue bien un palier permettant de passer de l'expertise des dossiers de fréquence à l'expertise de dossiers complexes ou à fort enjeu dans un périmètre plus large intégrant l'assurance de biens des particuliers, l'assurance de biens des professionnels, l'assurance de responsabilité civile (à l'exclusion de tout autre domaine d'assurance).</p>		
REFERENTIELS		
Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
	Modalités	Critères
<p>C1. Dans le cadre d'une mission d'expertise, à fort enjeu et/ou impact financier, confiée par un donneur d'ordre dans le domaine de l'assurance de biens des particuliers, de biens des professionnels, des événements naturels ou de responsabilité civile, prendre les mesures visant à limiter l'importance des dommages consécutifs au sinistre, le cas échéant les mesures d'urgence adaptées au contexte et à préserver les preuves en cas d'incendie ou d'explosion.</p>	<p>E1. Type d'évaluation : Cas pratiques basés sur des hypothèses de sinistres mobilisant toutes les compétences de C1 à C6.</p> <p>E2. Type d'évaluation : Etude de cas mobilisant les compétences de C1 à C6.</p> <p>Conditions de réalisation : Evaluation individuelle écrite évaluée par un jury.</p>	<p>CR1.1. Le candidat procède à une visite de reconnaissance en vue de limiter la durée de gestion du sinistre et donc les préjudices immatériels (pertes d'exploitations, perte d'usage, perte de loyer...).</p> <p>CR1.2. Le candidat demande à l'assuré de prendre les mesures adaptées visant à limiter l'importance des dommages consécutifs au sinistre (mesures de sauvetage, décontamination...).</p> <p>CR1.3 Le candidat demande le cas échéant, à l'assuré de mettre en sécurité les lieux (étalement, protections, neutralisation de la zone sinistrée, etc.) et d'isoler la zone correspondant au point de départ du sinistre.</p>

REFERENTIELS

Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
	Modalités	Critères
<p>C2. Analyser le domaine d'assurance concerné (biens des particuliers, biens des professionnels, responsabilité civile), la nature, les caractéristiques et les parties prenantes d'un sinistre complexe ou à fort enjeu financier (au-delà de 15 000 €) objet de l'expertise, afin de mettre en œuvre les procédures appropriées d'expertise et de se positionner sur l'application du droit commun ou des conventions professionnelles.</p>	<p align="center">E1. Type d'évaluation : Cas pratiques basés sur des hypothèses de sinistres mobilisant toutes les compétences de C1 à C6.</p> <p align="center">E2. Type d'évaluation : Etude de cas mobilisant les compétences de C1 à C6.</p> <p align="center">Conditions de réalisation : Evaluation individuelle écrite évaluée par un jury.</p>	<p>CR2.1. Le candidat identifie correctement les éventuelles conventions applicables prenant en compte la nature du sinistre, ses enjeux et les parties en cause (particuliers ou professionnels, propriétaire ou locataire...).</p> <p>Les conventions applicables au sinistre sont identifiées de manière exhaustive</p> <p>CR2.2. Le candidat vérifie que les compagnies d'assurance concernées par le sinistre sont bien signataires des conventions dont il envisage l'application.</p> <p>CR2.3. Le candidat se réfère au droit commun dont il applique les règles de façon adaptée.</p> <p>CR2.4. Le candidat met en œuvre les procédures d'expertise appropriées : expertise contradictoire ou expertise unilatérale, expertise pour compte commun, expertise sur site obligatoire ou possibilité d'expertise à distance.</p> <p>CR2.5. Le candidat décrit clairement et avec précision, la(les) procédure(s) d'expertise qu'il a choisie(s) de retenir en motivant, le cas échéant, sa décision (particulièrement si une expertise judiciaire est envisageable).</p> <p>CR2.6. Le candidat ventile les différents dommages qui sont la conséquence du sinistre et les répartit selon les différentes catégories prévues par les conventions (bâtiments, mobilier, pertes d'exploitation, frais afférents...) ou le droit commun.</p> <p>CR2.7. Le candidat affecte la prise en charge des dommages aux biens entre les différents assureurs concernés conformément aux conventions applicables ou au droit commun.</p> <p>CR2.8. Le cas échéant, le candidat propose les actions possibles (action en remboursement, action en contribution, action en récupération) aux assureurs concernés ainsi que les montants en jeu conformément aux conventions applicables ou au droit commun.</p>
<p>C3 Etudier en fonction des domaines concernés l'aspect recours en tenant compte des causes du sinistre et des principes juridiques de responsabilité civile applicables afin de permettre à la Compagnie d'assurance de prendre la décision d'engager une action contre le responsable du sinistre et/ou son assureur ou de se positionner en cas de recours à subir.</p>	<p align="center">E1. Type d'évaluation : Cas pratiques basés sur des hypothèses de sinistres mobilisant toutes les compétences de C1 à C6.</p> <p align="center">E2. Type d'évaluation : Etude de cas mobilisant les compétences de C1 à C6.</p> <p align="center">Conditions de réalisation : Evaluation individuelle écrite évaluée par un jury.</p>	<p>CR3.1 Le candidat identifie correctement la situation juridique en fonction des parties concernées et des causes du sinistre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La nature du sinistre est identifiée (incendie, dégâts des eaux, événements naturels...), - Les causes du sinistre sont définies et cohérentes avec la nature du sinistre, - Les parties concernées sont identifiées (assurés, copropriété, entreprises, voisins...), - L'analyse de la situation juridique par le candidat intègre : <ul style="list-style-type: none"> - L'existence ou non d'un contrat entre les parties ou certaines d'entre elles, - L'identification, le cas échéant, de la nature de ce contrat et des responsabilités qui en découlent, - L'étude des dispositions contractuelles pour appréhender d'éventuelles clauses pouvant faire obstacle ou limiter le recours. <p>CR3.2. Le candidat tire correctement les conséquences de la situation juridique : recherche de responsabilité, mise en œuvre de recours, modalités d'exonération. En cas de recours à présenter, une expertise contradictoire est mise en œuvre avec les potentiels responsables dans le strict respect des exigences conventionnelles (forme, délai...).</p> <p>CR3.3. Le candidat explicite le fondement juridique du recours suite à l'objectivation des causes et circonstances du sinistre.</p>

REFERENTIELS

Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
	Modalités	Critères
<p>C4. Evaluer, en fonction du domaine d'assurance concerné, les dommages aux biens des particuliers ou des professionnels (bâtiments, matériels, marchandises, mobilier et objets de valeurs), les conséquences financières du sinistre et les dommages immatériels, (dont perte d'exploitation, en fonction de la nature du sinistre et des clauses du contrat d'assurance), en utilisant les méthodes d'évaluation appropriées permettant de fournir à l'assureur un chiffrage détaillé des dommages et préjudices.</p>	<p align="center">E1. Type d'évaluation : Cas pratiques basés sur des hypothèses de sinistres mobilisant toutes les compétences de C1 à C6.</p> <p align="center">E2. Type d'évaluation : Etude de cas mobilisant les compétences de C1 à C6.</p> <p align="center">Conditions de réalisation : Evaluation individuelle écrite évaluée par un jury.</p>	<p>CR4.1. Le candidat, après s'être assuré que la garantie est acquise, recense les dommages afin de chiffrer ceux en relation avec l'événement tant pour les dommages matériels que pour les dommages immatériels.</p> <p>CR4.2. Le candidat applique correctement les différentes règles du contrat d'assurance concernant le chiffrage des dommages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vétusté contractuelle, - Clauses de valeur à neuf, - Limitations de prise en charge des dommages aux biens, - Exclusions, - Franchise. <p>CR4.3. Le candidat utilise ses connaissances techniques pour évaluer par lui-même les dommages aux biens selon leur nature (bâtiments, matériels, marchandises...) et les garanties contractuelles. Si une réclamation chiffrée lui est présentée (assuré, entreprise...), il procède aux vérifications permettant sa validation ou son ajustement.</p> <p>CR4.4. Le candidat évalue les frais annexes en fonction de leur nature et des garanties contractuelles.</p> <p>CR4.5. Le candidat fournit un chiffrage détaillé des différents préjudices pris en compte en motivant les postes de préjudices n'ayant pas été retenus.</p>
<p>C5 Appliquer les règles d'assurance en fonction en fonction du domaine d'assurance concerné, de la nature du sinistre et des clauses du contrat d'assurance, afin de déterminer l'indemnité finale susceptible d'être versée à l'assuré. Calculer l'indemnité finale susceptible d'être versée à l'assuré en appliquant les règles d'assurance en fonction de la nature du sinistre et des clauses du contrat d'assurance pour favoriser, en connaissance de cause, la prise de décision du donneur d'ordre.</p>	<p align="center">E1. Type d'évaluation : Cas pratiques basés sur des hypothèses de sinistres mobilisant toutes les compétences de C1 à C6.</p> <p align="center">E2. Type d'évaluation : Etude de cas mobilisant les compétences de C1 à C6.</p> <p align="center">Conditions de réalisation : Evaluation individuelle écrite évaluée par un jury.</p>	<p>CR5.1. Le candidat vérifie l'adéquation entre les déclarations ayant servi à l'établissement du contrat et la réalité du risque (nombre de pièces d'un risque d'habitation, l'activité d'une entreprise) et en tire les conséquences quant à l'application éventuelle d'une sanction.</p> <p>CR5.2. Le candidat vérifie si les capitaux garantis sont suffisants par rapport à la valeur globale des biens assurés ("Valeur Avant") et en cas d'insuffisance des capitaux garantis en tire les éventuelles conséquences.</p> <p>CR5.3. En cas d'insuffisance des capitaux garantis, le candidat fait une application correcte des règles contractuelles permettant de calculer la sanction éventuellement applicable.</p> <p>CR5.4. Le candidat vérifie la bonne application des exigences éventuellement prévues au contrat (mise en œuvre des protections contre le vol, établissement d'un permis de feu pour certains travaux, marchandises stockées à plus de 10 cm du sol...) et, en cas d'inobservation d'une ou plusieurs de ces exigences, en tire les conséquences quant aux sanctions applicables.</p> <p>CR5.5 Le candidat les éventuelles limitations de garantie prévues au contrat sont identifiées de manière exhaustive</p> <p>CR5.6 les limitations de garantie prévues au contrat sont correctement appliquées</p> <p>CR5.7. Le candidat identifie les éventuelles franchises prévues au contrat et les applique correctement.</p> <p>CR5.8. Prenant en compte tous les éléments précédents, le candidat procède correctement au calcul final de l'indemnité.</p>

REFERENTIELS

Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
	Modalités	Critères
<p>C6. Piloter la gestion de la mission confiée tant sur l'aspect procédure d'expertise que dans la relation avec les interlocuteurs concernés, pour rendre compte de son avancée aux parties prenantes, y compris des personnes en situation de handicap en adaptant si nécessaire ses supports, et garantir sa réalisation.</p>	<p>E1. <u>Type d'évaluation</u> : Cas pratiques basés sur des hypothèses de sinistres mobilisant toutes les compétences de C1 à C6.</p> <p>E2. <u>Type d'évaluation</u> : Etude de cas mobilisant les compétences de C1 à C6.</p> <p><u>Conditions de réalisation</u> : Evaluation individuelle écrite évaluée par un jury.</p>	<p>CR6.1. Le candidat échange régulièrement avec son donneur d'ordre durant la vie de la mission. - Il établit, à chaque étape, un compte-rendu de visite ou un rapport d'expertise (de reconnaissance, intermédiaire ou définitif). - En cas d'expertise contradictoire, il produit un procès-verbal conformément aux règles conventionnelles en la matière.</p> <p>CR6.2. Le candidat porte un soin particulier à la relation avec l'assuré y compris en situation d'handicap, afin de comprendre ses préoccupations et d'y apporter les réponses dans les limites contractuelles. Il valorise ses actions en l'informant des démarches en cours et des éventuelles difficultés rencontrées.</p> <p>CR6.3 Selon la pratique du donneur d'ordre, il formalise l'accord de s'assuré sur le montant du dommage ou de l'indemnité.</p>